



OPTIONS POUR LE LICENCIE SAISON 2013-2014



BULLETIN D'ADHESION CONTRAT D'ASSURANCES COMPLEMENTAIRES DU LICENCIE N° 102.742.500.



Si vous souhaitez bénéficier de l'une des options ci-dessous, remplissez, datez et signez ce bulletin d'adhésion. Renvoyez-le accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de :

Assurance MADER – MMA Immeuble le Challenge – Bd de la République – BP 93004 17030 LA ROCHELLE - Cedex 1



GARANTIES PROPOSEES

Les garanties (1)	Option 1	Option 2	Option choisie (2)
Prothèse dentaire Capital décès	Doublement du capital par dent et du plafond prévus dans la garantie de base 7 500 €		Le Souscripteur : Nom du licencié Prénom
Capital Invalidité (3)	25 000 €		Adresse
Incapacité temporaire (4)	15€	30 €	Code Postal
COTISATION TTC (en vigueur jusqu'à la date d'expiration ci-dessous).	9€	15 €	N° de la licence Date de souscription :

- 1) Les garanties des options complètent les montants attribués d'office par le contrat de la Fédération.
- 2) Indiquer l'option choisie (1) ou (2).
- 3) Franchise atteinte 5 % identique au contrat fédéral.
- 4) Franchise de 3 jours (non applicable pendant la durée d'hospitalisation). L'Indemnité journalière est versée pendant 3 mois maximum.



EFFETS DES GARANTIES

Ce contrat prend effet au plus tôt le 1er jour de la saison sportive concernée ou, en cours de saison le jour de la réception du chèque.

La garantie prend fin le 1^{er} juillet 2014, toutefois, à défaut de renouvellement, la garantie est prolongée jusqu'au 30 septembre 2014. Une attestation vous sera renvoyée, validée par l'assureur.

Fait à le

Le souscripteur Signature

Les informations contenues dans le présent document sont destinées aux seuls traitements nécessaires à la souscription et à la gestion du présent contrat conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 78. Vous pouvez demander communication des renseignements vous concernant et le cas échéant les faire rectifier.

C'est l'expertise assurée!